

**Compte rendu séance du Conseil Municipal  
du 4 mai 2009 à 21 h**

**Président** : Mme BARTHES Nelly, Maire

**Présents** : M. GAYET J.P., Mme ROUX S., M. ALEGRE C., M. ENJALBERT J-M., M. CARAYON J.L., M. CHARBONNIER J., M. CROS N., M. DOUREL L., M. HERAIL J.C., M. ROLLAND J.M., M. CROS C., Mme DUFAILLY M., M. ROLLAND C..

**Absent Excusé** : M. GAYET E. donne procuration à M. CROS C.

**Secrétaire de Séance** : M. ROLLAND C.

Après approbation du compte rendu de la dernière séance et signature du registre, il est passé à l'ordre du jour.

**1 – Réseau eau potable secteur des Gîtes**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents points précédemment débattus concernant le réseau d'Eau Potable du secteur des Gîtes :

-La Commune met en place un nouveau réseau d'Eau Potable passant entièrement sur le domaine public afin de desservir les usagers du secteur des Gîtes, l'ancien réseau étant obsolète et passant dans des propriétés privées.

- La Commune installe les nouveaux compteurs en limite de propriété de chaque usager concerné.

- La Commune fait les travaux pour chaque propriétaire qui le souhaite, du compteur à l'habitation moyennant un forfait de 200 € par habitation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer sur ces trois points.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions présentées et donne pouvoir à Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

**2 - Entreprise retenue pour les travaux du réseau eau potable du secteur des Gîtes**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que deux Entreprises ont fait des propositions pour la réalisation des travaux du réseau d'eau potable du secteur des Gîtes. Elle propose de retenir l'Entreprise SARL ROUX et Fils pour un montant de 33 394,71 € TTC.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

Ces travaux seront financés par un emprunt, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de contacter les Banques.

Monsieur L. DOUREL signale que ce chemin des Gîtes a de nombreux problèmes d'écoulements et qu'il faudra être vigilant pour la réalisation des travaux, il demande également si on ne peut pas avoir des subventions pour ces travaux.



### **3 – Appel d'offre travaux station de traitement d'eau potable de Joncous**

Madame le Maire informe que dix Entreprises sont candidates pour la réalisation de ces travaux et qu'il faudra en retenir que trois, pour une proposition d'appel d'offre.

Elle indique qu'elle a déjà reçu une Entreprise qui a souhaité visiter le chantier et qui semblait très intéressée.

La Commission d'appel d'offre se réunira le mercredi 6 mai à 20 h.

### **4 - Embauches saisonniers pour la Base de Loisirs « Aquamonts » et le Camping Municipal «La Forêt »**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'embaucher pour le bon fonctionnement de la Base de Loisirs « AQUA-MONTS » et le Camping Municipal « La Forêt » du personnel saisonnier pour la saison d'été 2009, elle propose à cet effet d'embaucher :

Mlle Bénédicte ALIBERT née le 11 juillet 1990 à CASTRES (Tarn), domiciliée « Le Bourg » à RAYSSAC (Tarn), du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 août 2009, 26 h par semaine ;

Mlle Marion SALAUN née le 24 Avril 1990 à MELUN (Seine et Marne), domiciliée n° 24 rue du Village à MONT-ROC (Tarn), du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2009, 26 heures par semaine ;

M. Xavier JOULIE né le 02 mars 1989 à CASTRES (Tarn), domicilié à « La Lautardié » MONTREDON-LABESSONNIE (Tarn), du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2009, 26 heures par semaine ;

M. Bastien GATUMEL né le 18 octobre 1989 à CASTRES (Tarn), domicilié à « Roquecave » LACAZE (Tarn), du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2009, 26 heures par semaine ;

Mlle Laëtitia ANGLES née le 7 août 2009 à CASTRES (Tarn), domiciliée à « La Gravas » SAINT PIERRE DE TRIVISY (Tarn), du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2009, 26 heures par semaine ;

Mlle Graziella VALERY née le 16 avril 1991 à CASTRES (Tarn), domiciliée à « Arthuzous » SAINT PIERRE DE TRIVISY (Tarn), du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2009, 26 heures par semaine ;

Ils devront effectuer les tâches suivantes : Ménage de la Base de Loisirs « Aquamonts » et Camping Municipal «La Forêt ».

M. Bertrand GATUMEL né le 5 septembre 1986 à CASTRES (Tarn), domicilié «Roquecave » à LACAZE (Tarn), du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2009, 35 heures par semaine ;

Ils devront effectuer l'accueil de la Base de Loisirs « Aquamonts ».

Ces emplois nécessitant l'établissement d'un contrat de travail, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'habiliter à cet effet. Ils seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, Indice Brut 297, Indice Majoré 290, et ils percevront aussi les congés au 1/10<sup>ème</sup> de leurs rémunérations.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve ces embauches et vote les crédits nécessaires aux paiements de ces employés à titre temporaire

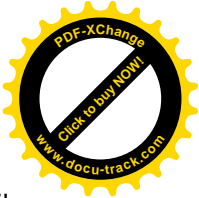
Le Conseil Municipal demande que pour les emplois saisonnier soit donné la priorité aux jeunes de la Commune.

### **5 - Embauche Surveillant de Baignade (B.N.S.S.A.) et paiement.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'embaucher, en complément des BEESAN, pour apporter un supplément de sécurité dans le fonctionnement de la piscine dotée d'aménagements ludiques (pentagliss, toboggan à virage...) un surveillant de baignade pour la saison d'été 2009.

Madame le Maire propose d'embaucher à cet effet :

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2009, Mademoiselle Nathalie GRANIER, domiciliée à « La Chauzelié » ARIFAT (Tarn), titulaire du Brevet Nationale de Sécurité et de Sauvetage Nautique (B.N.S.S.A.) et de la rémunérer sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon, soit l'Indice Brut 366, Indice Majoré 339 et elle percevra aussi les congés au 1/10<sup>ème</sup> de sa rémunération.



Cet emploi temporaire nécessitant l'établissement d'un contrat, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'habiliter à cet effet.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve cet embauche et vote les crédits nécessaires au paiement de cet employé à titre temporaire.

#### **6 - Embauches Maîtres-Nageurs Sauveteurs (BEESAN-MNS) et paiements**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'embaucher deux maîtres-nageurs sauveteurs (BEESAN-MNS) afin d'assurer la surveillance de la piscine pour la saison d'été 2009, elle propose à cet effet d'embaucher :

- du 13 juin au 31 août 2009, Monsieur Thibault HETZEL, domicilié 37, rue Saint Luc à TOULOUSE (31), titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN-MNS) du 1<sup>er</sup> degré et qu'il convient de le rémunérer sur la base du 7<sup>ème</sup> échelon, soit l'indice brut 398, majoré 362 et qu'il percevra aussi les congés au 1/10<sup>ème</sup> de la rémunération.

- du 1er juillet au 31 août 2009, Mademoiselle Florence FERNANDEZ-VELIZ, 37, rue Saint Luc à TOULOUSE (31), titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN-MNS) du 1<sup>er</sup> degré et qu'il convient de la rémunérer sur la base du 7<sup>ème</sup> échelon, soit l'indice brut 398, majoré 362 et qu'elle percevra aussi les congés au 1/10<sup>ème</sup> de la rémunération.

Ces emplois temporaires nécessitant l'établissement d'un contrat de travail, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'habiliter à cet effet.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve ces embauches et vote les crédits nécessaires au paiement de ces employés à titre temporaire.

#### **7 - Redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution électrique.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de percevoir la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution électrique, pour un montant de 180 € pour notre commune, dont la population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 est de 614 habitants.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents, accepte de percevoir cette redevance.

#### **8 - Vente de l'épareuse à la Société Agri Moderne**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Société Agri Moderne se porte acquéreur de l'épareuse de marque BERRY modèle VORIX, version P 48 CDE Electrique année 1998, pour la somme de 3 790 €

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents, accepte la vente de l'épareuse pour un montant de 3 790 €

#### **9 - Achat de l'épareuse par la Communauté de Communes**

Madame le Maire informe que l'épareuse a été achetée pour à l'Entreprise AGRI-MODERNE pour un montant de 20 320.04 € TTC, par la Communauté de Communes. Elle sera à disposition de la Commune de St Pierre qui financera lors de la répartition des charges.



## **10 - Carte activités pour la Base de Loisirs**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la carte activités, nominative, réservée aux enfants âgés de 6 à 15 ans, domiciliés sur la Commune de Saint Pierre de Trivisy.

Chaque enfant remplissant les conditions aura droit à «une carte activités» par saison au prix de 10 €. Cette carte permettra d'accéder à 10 entrées sur la Base de Loisirs (piscine, mini-golf, location de V.T.T. , court de tennis).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité de reconduire la carte activités.

## **11 - Révision des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réviser les loyers des appartements de la Résidence Sénégal au 1<sup>er</sup> juillet 2009, conformément aux variations de l'indice du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E. telles que définies à l'article 4.1..Soit une augmentation de 2,83 % pour les appartements dont la révision est au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Madame le Maire propose pour :

- l'appartement T 2 au rez-de-chaussée, de fixer le loyer à 215 ,97 € par mois.
- l'appartement T 3 du 1<sup>er</sup> étage, de fixer le loyer à 284,20 € par mois.
- l'appartement T 3 du 2<sup>ème</sup> étage, de fixer le loyer à 285,38 € par mois.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents, approuve l'augmentation proposée pour les loyers de la Résidence Sénégal au 1<sup>er</sup> juillet 2009

## **12 – Exonération de la Taxe d'Habitation et Taxe Foncière pour les Chambres d'Hôtes**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur GHERARDI, qui souhaite faire bénéficier les propriétaires de chambres d'hôtes d'une exonération de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière, afin de mieux développer l'accueil du tourisme vert sur notre territoire.

Madame le Maire précise que si cette exonération est acceptée par le Conseil, il n'y aura pas de compensation par l'Etat, ce sera uniquement à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal demande que soit évalué ce manque à gagner pour la Commune et propose de rediscuter cette demande en octobre, période où il conviendra de délibérer ou non dans ce sens.

## **13 – Demande de l'Association des Œuvres Sociales Marcel Guiraud**

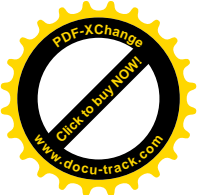
Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur FOLLIOU, Président de l'Association des Œuvres Sociales Marcel Guiraud, par laquelle il informe le Conseil Municipal qu'il a acquis au nom de l'Association l'immeuble sis au 2 avenue d'Albi, afin de créer une bibliothèque et de maintenir l'activité du bar restaurant.

Afin de pouvoir réaliser des travaux nécessaires au bon fonctionnement de cet établissement, il est demandé à la Commune de bien vouloir vendre à l'Association le terrain où est située la terrasse qui fait actuellement l'objet d'une permission de voirie et d'y ajouter l'emplacement d'une terrasse supplémentaire de 2,58 m jusqu'aux arbres (voir plan). Cette demande ayant pour finalité de couvrir la terrasse existante avec une véranda.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas vendre le terrain faisant l'objet de la permission de voirie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas vendre.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la permission de voirie dans les mêmes conditions que la précédente en y ajoutant une autorisation de construire une véranda. Pour ce qui est



de l'ajout de la terrasse, ce projet sera soumis pour étude à la DDEA et au Conseil Général responsable de la voirie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

#### **14 - Coopération décentralisée Roumanie – Hongrie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Coopération décentralisée la Communauté de Communes va accueillir le Week – End du 6 et 7 juin, lors du salon Bois Soleil, un groupe de Hongrois pour continuer à échanger sur le thème « le changement climatique ».

Fin juin nous accueillerons également une trentaine d'enfants Hongrois et Roumains avec des adultes accompagnateurs du 26 juin au 4 juillet. Ces enfants seront accueillis dans les familles de notre territoire, ils iront dans les écoles les deux derniers jours de classe et participeront à diverses activités. Une rencontre est prévue entre adultes accompagnants et les responsables enfance jeunesse de notre territoire (salariés, élus et bénévoles).

Une subvention de 46 000 € a été demandée au Ministère des affaires étrangères.

#### **15 – Divers:**

- Salle Polyvalente, les travaux de la petite salle sont terminés et donnent un bon résultat en isolation et esthétique. Il reste le sol à refaire (peindre ou mise en place d'un lino). Les marches d'entrée ont été faites.  
Il est demandé de repeindre la grande salle. Peut-être par un artiste, Madame le Maire propose de faire faire une fresque par les enfants de la Communauté de Communes.
- Foyer, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de changer les dalles de l'estrade, elles seront enlevées dans un premier temps, puis un parquet flottant sera mis en place l'hiver prochain.
- Sanitaires Camping, les travaux avancent bien, ils seront terminés au début juin, un velux a été ajouté pour éclairer et aérer les sanitaires.
- Travaux sur le Gijou, Mademoiselle Yannick LECOULTRE Technicienne rivière souhaite rencontrer les élus pour présenter les travaux réalisés sur les berges du Gijou. Il faut déterminer une date.
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), une décision sera prise courant octobre 2009. Les plans seront affichés à la Mairie afin que l'ensemble de la population puisse en prendre connaissance et une réunion publique sera organisée.
- Contrat de travail de Madame Florence ARIEN, Madame le Maire donne lecture de la dernière lettre qu'elle lui a adressée et de la lettre qui a été envoyée par Madame ARIEN au Président de la Communauté de Communes.
- Visite de la Base de Loisirs, Monsieur J. Pierre GAYET souhaite refaire une visite de la Base de Loisirs comme l'année dernière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 30

